

# Mairie de BRAILLANS

9 rue de la mairie  
25640 BRAILLANS

☎ 03 81 57 93 30

Email : mairie.brailans@orange.fr

## MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX Selon la procédure adaptée CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES CCTP

### Lot 3 PEINTURE DES FACADES

#### *Maître d'Ouvrage*

---

**MAIRIE DE BRAILLANS**  
**9 rue de la mairie**  
**25640 BRAILLANS**  
Tél / Fax 03 81 57 93 30  
Email : mairie.brailans@orange.fr

#### *Pouvoir adjudicateur*

---

Monsieur le Maire, Alain BLESSEMAILLE

#### *Maître d'œuvre*

---

**AGENCE CAP CONSTRUCTIONS**  
**Derrière le clos**  
**BP 22**  
**25530 CHEVIGNEY LES VERCEL**  
Tél / Fax 03 81 88 31 10  
Email : [capconstructions@orange.fr](mailto:capconstructions@orange.fr)

#### *Objet de marché*

---

Réorganisation du bâtiment mairie.

#### *Remise des offres*

---

Date limite de réception : le 25 novembre 2011  
Heure limite de réception : 11 h 00

# **TABLE DES MATIERES**

<b>ARTICLE 1. - OBJET DE L'OPERATION.....</b>	<b>2</b>
<b>ARTICLE 2. - DEFINITION DES TRAVAUX.....</b>	<b>2</b>
<b>ARTICLE 3. - REGLES ET DOCUMENTS APPLICABLES AUX TRAVAUX .....</b>	<b>2</b>
<b>ARTICLE 4. - SPECIFICATIONS APPLICABLES AUX PRODUITS.....</b>	<b>2</b>
4.1. - SPECIFICATIONS GENERALES .....	2
4.2. - SPECIFICATIONS PARTICULIERES .....	2
<b>ARTICLE 5. - SPECIFICATIONS APPLICABLES AUX SUBJECTILES .....</b>	<b>3</b>
5.1. - TYPE DE SUBJECTILES .....	3
5.2. - INVESTIGATION DES FAÇADES .....	3
5.3. - ACCEPTATION DES SUBJECTILES .....	3
<b>ARTICLE 6. - DEFINITION DES SYSTEMES .....</b>	<b>4</b>
6.1. - POUR L'EXTERIEUR.....	4
<b>ARTICLE 7. - NETTOYAGE DU CHANTIER.....</b>	<b>5</b>

## **ARTICLE 1. - OBJET DE L'OPERATION**

Aménagement du bâtiment mairie.

Etendre les bureaux de la mairie à la totalité du bâtiment.

Rendre conforme le bâtiment à l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

A savoir :

Le bâtiment est composé de deux niveaux et d'une dépendance :

Au RDC une pièce principale, un sanitaire, une cage d'escalier d'accès au 1<sup>er</sup> étage, ce niveau est desservi par un escalier extérieur de 3 marches.

Au 1<sup>er</sup> étage quatre pièces et un local sanitaire desservi par un escalier intérieur.

Le but du projet est la réorganisation des bureaux sur les deux étages.

La pièce du RDC devient une salle de convivialité, pendant que le premier étage reçoit l'ensemble des bureaux et l'accueil du public.

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite fait l'objet de la création d'une rampe maçonnée à l'extérieur pour l'accès au bâtiment ainsi que la mise en place d'une plate forme élévatrice intérieure pour l'accès aux services de la mairie.

La dépendance d'une surface correspondant à un garage et une partie atelier est reconstruite.

## **ARTICLE 2. - DEFINITION DES TRAVAUX**

Ils comprennent :

- La préparation, la reprise des subjectiles des façades et débords de toiture.
- La fourniture de tous les produits et matériaux (dans les qualités et teintes imposées) nécessaires au complet achèvement des travaux de protection et de décoration des ouvrages.
- La location et la mise en œuvre de tous les matériels et outillages nécessaires à l'exécution des travaux (échelles, échafaudages, outils, etc...)
- L'étude de polychromie avec la confection d'éprouvettes mobiles et de surfaces de référence (une par système).
- La reconnaissance et l'acceptation des subjectiles (compatibilités chimique et physique avec les produits et opérations prévus) et des matériaux pré-peints.
- La vérification des conditions thermo-hygrométriques du chantier, ainsi que celles de la propreté et des protections mises en place avant l'intervention du peintre.
- La réalisation des essais imposés et la fourniture de tous les éléments réclamés dans les documents du marché.
- Les travaux de retouche nécessaires à une parfaite finition des travaux.
- Les travaux de rechapissage et de panneautage engendrés par les changements d'aspect et de couleur, les juxtapositions de matériaux différents ou les reprises de travaux seront exécutés selon les modalités suivantes :

Aucun supplément de prix ne sera accepté pour l'emploi de coloris spéciaux ou de teintes fines.

Dans le but de faciliter la visualisation de l'avancement des travaux, chaque couche de peinture sera de teinte différenciée.

## **ARTICLE 3. - REGLES ET DOCUMENTS APPLICABLES AUX TRAVAUX**

Pour tout ce qui n'est pas précisé dans le présent C.C.T.P., les prescriptions des documents techniques et réglementaires en vigueur au moment de la remise des offres, seront appliquées (ainsi que les décisions et recommandations de la Commission Centrale des Marchés).

Les spécifications de la Fédération Nationale du Bâtiment, de l'Union des Peintres et Vitriers de France, et des fabricants, seront appliquées lorsqu'elles ne seront pas contraires au présent C.C.T.P. ou aux documents précédemment cités.

## **ARTICLE 4. - SPECIFICATIONS APPLICABLES AUX PRODUITS**

### **4.1. - Spécifications générales**

L'appellation des produits sera définie conformément à la normalisation et leurs caractéristiques par les normes particulières à chaque produit.

Les produits utilisables seront soumis à l'acceptation du Maître d'œuvre au moyen de fiches techniques du fournisseur

Il ne sera accepté qu'un seul fabricant par système de peinture, sauf pour les enduits.

L'entrepreneur devra fournir une attestation du fabricant indiquant que ce dernier :

- approuve l'utilisation prévue de ses produits,
- s'engage à intervenir sans frais sur le chantier et à procéder à la reconnaissance des subjectiles et à la vérification de conformité à la formulation d'origine,
- est en mesure de fournir les certificats de conformité et de garantie demandés au delà de la période de garantie biennale, conjointement avec son applicateur pour le chantier nommé désigné.

### **4.2. - Spécifications particulières**

Les produits employés pour l'extérieur devront avoir un procès verbal d'essais attestant leur conformité :

- à la spécification B1/78 du GPEM/PV (brochure du JO n°5564) pour les revêtements microporeux de façade.

## **ARTICLE 5. - SPECIFICATIONS APPLICABLES AUX SUBJECTILES**

Façade ouest

Façade avant

Les 2 autres façades

### **5.1. - Type de subjectiles**

Selon leurs natures les différents subjectiles ont les caractéristiques suivantes :

- enduit de liant hydraulique type tyrolienne.
- éléments de charpente couverture existants, (embouts de panne, chevron, voligeage).

### **5.2. - Investigation des façades**

A base de liant hydraulique :

Crépis tyrolien

Présence de moisissures notamment sur la façade Ouest due à la présence d'un arbre qui offre une zone très ombragée et favorise une ambiance humide.

Présence de décollement d'enduit sur la façade avant (Sud).

Présence de pièces de bois (embouts de panne, chevron, voligeage).

Empoussièrément.

### **5.3. - Acceptation des subjectiles**

L'entrepreneur titulaire du présent lot est tenu de s'assurer de l'état et de la qualité des subjectiles réalisés.

Tout commencement des travaux de peinture prévaudra comme acceptation de l'état des subjectiles, des protections mises en place préalablement.

Si l'état de surface des subjectiles n'est pas jugé conforme aux prescriptions du D.T.U.59.1, l'entrepreneur est tenu de présenter des réserves recevables uniquement après un relevé contradictoire des parties intéressées.

Dans le cas où le bien fondé des réserves serait accepté par le Maître d'œuvre la décision d'exécuter des travaux complémentaires d'ordre sera soumise au maître d'ouvrage,

## ARTICLE 6. - DEFINITION DES SYSTEMES

### **6.1. - Pour l'extérieur**

S1	<u>NATURE DU SYSTEME</u> : Revêtement de façade acrylique D3 <u>ASPECT</u> : Mat - Teinte pastel <u>QUALITE DE FINITION</u> : Soignée	
<u>SUBJECTILE</u> : Enduit de liant hydraulique tyrolien		
<u>TRAVAUX A REALISER</u>		<u>PRODUITS A UTILISER - OBSERVATIONS</u>
<u>Travaux préparatoires</u> - Nettoyage haute pression - Piochage partiel des décollements d'enduit - Reprise d'enduit - Application d'un fongicide sur la façade Ouest <u>Travaux d'apprêts</u> - Couche d'impression <u>Travaux de peinture</u> - Couche intermédiaire - Couche de finition		Ensembles des façades Façade avant Reprise d'enduit local zone pioché et rhabillage des pannes Liquide 542 (ou similaire)  Garnitex dilué (ou similaire)  Garnitex (ou similaire) Garnitex teinté dans la masse (ou similaire)
<u>Localisation</u> Façades		

S6	<u>NATURE DU SYSTEME</u> : Peinture acrylique microporeuse <u>ASPECT</u> : Satiné <u>QUALITE DE FINITION</u> : Soignée	
<u>SUBJECTILE</u> : Support bois brut ancien		
<u>TRAVAUX A REALISER</u>		<u>PRODUITS A UTILISER - OBSERVATIONS</u>
<u>Travaux préparatoires</u> - lessivage - ponçage <u>Travaux d'apprêts</u> - rebouchage - ponçage <u>Travaux de peinture</u> - Couche intermédiaire - Couche de finition		Mastic et bouche-pores pour le bois   Peinture acrylique TEXWOOD évolution dilué (ou similaire) Peinture acrylique TEXWOOD évolution teintée (ou similaire)
<u>Localisation</u> Débords de toiture		

S7	<u>NATURE DE SYSTEME</u> : Lasure <u>ASPECT</u> : Bois naturel satiné <u>QUALITE DE FINITION</u> : Soignée	
<u>SUBJECTILE</u> : Bois brut (traité vis à vis des risques)		
<u>TRAVAUX A REALISER</u>		<u>PRODUITS A UTILISER - OBSERVATIONS</u>
- Brossage - Epoussetage <u>Travaux d'apprêts</u> - Couche d'imprégnation  <u>Travaux de peinture</u> - Couche d'impression - Couche de finition		Lasure en phase solvant (F.I Cl.4a) contenant un minimum de 30% d'extrait sec en poids. Epaisseur minimale de la couche : 15 micro-mètres   Lasure en phase solvant (F.I Cl.4a) contenant un minimum de 40% d'extrait sec en poids. Epaisseur minimale de chaque couche : 25 micro- mètres
<u>Localisation</u> . Débords de toiture		

S9	<u>NATURE DU SYSTEME</u> : Peinture alkyde <u>ASPECT</u> : Brillant <u>QUALITE DE FINITION</u> : Soignée	
<u>SUBJECTILE</u> : Métaux ferrières, pré-peints (par couche primaire)		

TRAVAUX A REALISER	PRODUITS A UTILISER - OBSERVATIONS
<u>Travaux préparatoires</u> - Nettoyage, y compris enlèvement des coulures et projection de ciment ou de plâtre - Dépoussiérage <u>Travaux d'apprêts</u> - Retouche à la couche primaire de plomb (F.I. Cl.4a) inhibitrice de corrosion après grattage de la rouille - Couche primaire de renforcement <u>Travaux de peinture</u> - Couche intermédiaire - Couche de finition	   Peinture primaire alkyde au minium   Peinture alkyde (F.I. Cl.4a) en solution
<u>Localisation</u> Persiennes	

#### **ARTICLE 7. - NETTOYAGE DU CHANTIER**

En cours de chantier, l'entrepreneur doit :

- assurer la protection des surfaces livrées par d'autres corps d'état et susceptibles d'être tachées ou attaquées par les produits qu'il utilise.
- maintenir son chantier en état de propreté.

En fin de chantier, l'entrepreneur doit :

- l'enlèvement des emballages et déchets divers dus à son intervention, à l'intérieur et aux abords du bâtiment.

## ANNEXE I

### Exigences de garanties particulières

Les clauses suivantes, définissant les garanties exigées dans le cadre des marchés courants du Génie Militaire, sont à insérer in extenso dans le CCAP de chaque marché pour les subjectiles concernés :

### **2. BOIS ET MATERIAUX DERIVES DU BOIS**

	Paragraphes du fascicule GPEM/PV en vigueur concernés pour précisez la garantie	Délai à retenir
2.1. Durée de la garantie	1.1	4 ans
2.2. Cas d'application de la garantie d'aspect	1.4	
2.3. Cas généraux de non-application de la garantie	1.5	
2.4. Cas particuliers de non-application de la garantie	1.6	
2.5. Révision des clauses de garantie	1.7	

### **3. ELEMENTS BRUTS DE MACONNERIE ET ENDUITS**

	Paragraphes du fascicule GPEM/PV en vigueur concernés pour précisez la garantie	Délai à retenir
3.1. Durée de la garantie	1.1	4 ans
3.2. Cas d'application de la garantie	1.4	
3.3. Cas généraux de non-application de la garantie	1.5	
3.4. Cas particuliers de non-application de la garantie (réserves du titulaire)	1.6	
3.5. Révision des clauses de garantie	1.7	

## ANNEXE II

Spécifications de contrôle et d'essai à faire figurer au CCAP

### - Essais E1 - Aspect

Examen de conformité avec les surfaces témoins acceptées par l'Administration, notamment en ce qui concerne :

- l'uniformité,
- l'absence de papillons, embus, auréoles,
- le degré de brillance ou de matité,
- le relief,
- l'opacité (notamment aux arêtes).

- Essais E2 - Résistance aux chocs

L'essai de billage pratiqué lors de la réception de certaines surfaces avant mise en peinture, pourra être répété sur toutes les surfaces où cette résistance a été demandée en particulier en soubassement de circulation.

La peinture ne devra pas s'effriter sous l'impact.

### - Essais E3 - Susceptibilité aux salissures

Les taches doivent pouvoir être enlevées sans modification de l'aspect.

Une peinture brillante doit rester brillante, une peinture mate doit rester mate.

- a) Salissure sèche : poussière et graphite,
- b) Salissure par la boue : gouache en tube ou détrempe,
- c) Salissure grasse : couleur à l'huile en tube de terre d'ombre naturelle,
- d) Salissure grasse et teignante : stylo à bille,
- e) Salissure teignante : mercurochrome à l'alcool.

### - Essais E4 - Susceptibilité aux condensations

Dans les pièces humides, les peintures doivent conserver les mêmes caractéristiques, au contact des condensations.

### - Essais E5 - Susceptibilité au lustrage

Cet essai concerne uniquement les peintures mates. La surface lustrée par un seul passage d'un chiffon doux, doit pouvoir reprendre un aspect mat par un simple tamponnement à l'éponge humide.

### - Essais E6 - Epaisseur

Sur supports ferromagnétiques, l'épaisseur totale du procédé mis en œuvre (100 micromètres au minimum) sera contrôlée soit à l'aide d'un micro test modèle F, soit à l'aide d'une jauge magnétique d'épaisseur ou encore à l'aide d'un "Elcomètre Braive".

Sur les autres supports, l'épaisseur sera vérifiée par pesée et calcul.

Dans le cas de subjectiles galvanisés, l'épaisseur du zinc sera mesurée avant mise en peinture et déduite de la mesure finale.